

# BARÈME DES FRAIS DE GESTION ET RECOUVREMENT AMIABLE

## AU TITRE DES AIDES À L'INNOVATION SUR BUDGET ÉTAT

(AI en avance récupérable, Prêt Innovation R&D et Prêt à Taux Zéro pour l'Innovation)

Applicable à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018

Les prestations et opérations suivantes effectuées par Bpifrance Financement donnent lieu aux frais de gestion ci-après, à la charge du Bénéficiaire.

	PREMIER CONTRAT
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de duplicata d'échéancier</li> <li>• Modification domiciliation bancaire, attestations diverses</li> </ul>	80,00 € 80,00 €
<b>MODIFICATION DES MODALITÉS DE VERSEMENT ET/OU DE REMBOURSEMENT</b>	500,00 €
<b>MISE EN PLACE D'UN PLAN D'APUREMENT</b>	500,00 €
<b>SUBSTITUTION OU MODIFICATION DE CLAUSES SUSPENSIVES</b>	500,00 €
<b>TRANSFERT DE PRÊT / CHANGEMENT OU AJOUT DE BÉNÉFICIAIRE</b> (sur donation, vente ou apport à une société)	2 500,00 €
<b>GESTION DE TOUTE PROCÉDURE AMIABLE</b>	1 500,00 €
<b>OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échec total / Succès partiel</li> <li>• Modifications de l'objet du programme</li> <li>• Modification du Remboursement Forfaitaire Minimum</li> <li>• Report de fin de programme</li> </ul>	2 000,00 € <sup>(1)</sup> 1 000,00 € 500,00 € 500,00 €
<small>(1) + frais d'expertise éventuels</small>	

Pour les opérations complexes, nous consulter.

À noter : montants exonérés de TVA (article 261 C du C.G.I.)

Ces tarifs sont susceptibles de modification sans préavis.